DVT

DISPOSITIF DE VALORISATION TERRITORIALE

POUR LES CLUBS

VOTRE FEUILLE DE ROUTE
2023

Handi Sport
FÉDÉRATION FRANÇAISE

AGENCE NATIONALE DU SPORT

DVT

DISPOSITIF DE VALORISATION TERRITORIALE

POUR LES CLUBS

VOTRE FEUILLE DE ROUTE **2023**

Handi Sport FÉDÉRATION FRANÇAISE

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Passez à l'action pour votre demande de subvention 2023 !

La Fédération Française Handisport souhaite valoriser les actions locales et favoriser le développement du projet sportif fédéral au travers du Dispositif de Valorisation Territoriale (DVT), financé par l'Agence Nationale du Sport.

Vos actions présentées doivent être en cohérence avec votre projet associatif et votre feuille de route. Leur analyse déterminera le montant de votre subvention.

Retrouvez le DVT sur le site fédéral : **dvt.handisport.org**

Sommaire

PRÉSENTATION

Objectif du DVT : simplifier vos démarches **04**

Rôles des acteurs du DVT **05**

ANS & projets sportifs fédéraux **06**

Les moyens financiers alloués au DVT **07**

Principes de financement **08**

Prérequis et critères d'évaluation **09**

VOS ACTIONS

Nos conseils **10**

Développement de la pratique **11**

Promotion du Sport Santé **16**

Éthique & Citoyenneté **18**

EN SAVOIR PLUS

Clubs : votre campagne DVT 2023 ..... **19**

Pour bien démarrer **20**

Mon parcours sur le Compte Asso **21**

Dépôt des Comptes-rendus financiers de vos actions **22**

Ma demande 2023 sur le Compte Asso **23**

Vos messages / Codes de subvention **24**

Les guides du Compte Asso **25**

ANS, emploi & professionalisation **26**

ANS Équipements **27**

Outre-Mer **28**

La commission nationale d'évaluation **29**

Besoin d'aide ? **30**

Réalisation : Commission nationale DVT & Service communication FF.Handisport, Février 2023

Crédits photos : G.Picout, D.Echelard, CRH & CDH

Objectif du DVT : simplifier vos démarches

Le DVT est un outil de dialogue et
d'accompagnement financier de vos actions.

OBJECTIFS

Regrouper

simplifier vos démarches
en regroupant vos demandes

Garantir

le financement aux
structures éligibles

Valoriser

vos actions issues du projet fédéral
et vos initiatives locales

Rôle des acteurs du DVT

La Commission Nationale DVT étudie l'ensemble des dossiers et propose un montant d'aide à l'ANS.

Votre comité départemental vous accompagne.

COMITÉ RÉGIONAL

PORTE D'ENTRÉE DU DISPOSITIF

Projet sportif régional

Accompagnement CDH
Analyse CDH

ACCOMPAGNEMENT & ÉVALUATION

COMITÉ DÉPARTEMENTAL

RELAIS LOCAL

Projet de développement

Accompagnement et analyse des demandes des clubs

ACCOMPAGNEMENT & ÉVALUATION

CLUBS

ACTEURS DE TERRAIN

Projet associatif

La FFH auprès des sportifs et sportifs en devenir
1 à 3 action(s) proposée(s)

ANS & projets sportifs fédéraux

L'enveloppe budgétaire allouée par l'Agence Nationale du Sport au DVT est en partie conditionnée par le respect des objectifs et critères suivants :

- **Décliner les projets sportifs fédéraux** dans les ligues, comités et clubs
- **Augmenter le nombre de licences**
- **Répartir les montants alloués**, objectifs : 50 % Comités et ligues / 50 % Clubs en 2024
- **Lisser les hétérogénéités régionales**
- **Veiller à la transparence** des critères d'évaluation
- **Répondre aux grandes priorités :** développement des pratiques, promotion du sport santé, éthique & citoyenneté, *accession au sport de haut niveau (non éligible en 2023)*
- **Encourager les pratiques féminines**
- Référencer les clubs & comités bénéficiant d'une aide ANS dans le **HandiGuide des Sports**

À SAVOIR : *une attention particulière est portée aux territoires ultramarins ainsi qu'aux territoires carencés.*

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Les moyens financiers alloués au DVT

Repères : 1,93 millions d'euros distribués en 2020 / **2,24** millions d'euros distribués en 2021
2,21 millions d'euros distribués en 2022

Handi Sport FÉDÉRATION FRANCAISE

Des moyens fédéraux, financiers, techniques et humains

Paiement de la part fédérale en juin

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Des crédits alloués en gestion par l'Agence Nationale du Sport

Paiement de la part ANS durant l'été

ATTRIBUTIONS 2022
52,5 % COMITÉS
47,5 % CLUBS

OBJECTIF POUR 2023
51 % COMITÉS
49 % CLUBS

OBJECTIF FIXÉ PAR L'ANS POUR 2024
50 % COMITÉS
50 % CLUBS

Principes de financement

Sur la base de votre projet associatif et de votre feuille de route, vous proposerez un maximum de 3 actions via le Compte Asso : **lecompteasso.associations.gouv.fr**

Votre demande sera étudiée dans un premier temps par votre comité départemental (ou régional si absence de CDH) puis par la commission nationale.

À SAVOIR (RÈGLES FIXÉES PAR L'ANS)

- Les associations affiliées à plusieurs fédérations peuvent effectuer autant de demandes que d'affiliations sur leur Compte Asso.
- **Une même action ne peut pas être présentée au titre de deux fédérations !**
- Le seuil minimum de subvention reste à 1500 € par structure, réduit à 1000 € en cas de siège social en ZRR, contrat de ruralité ou bassin de vie comptant au moins 50 % de sa population en ZRR.

L'acquisition de matériel sportif n'est pas prise en charge dans le cadre du DVT. Pour le matériel "lourd" (demande supérieure à 10 000 €), pensez à mobiliser l'enveloppe ANS Équipement.

Prérequis & critères d'évaluation

Les prérequis

Nous avons identifié des éléments indispensables pour un club handisport. Ceux-ci constituent les prérequis à la participation au dispositif de valorisation territoriale :

- **Déposer sa demande 2023**, dans les délais, sur le Compte Asso
- **Écrire un projet sportif ou associatif s'inscrivant dans la paralympiade en cours (2020-2024) :** diagnostic forces faiblesses, objectifs à court, moyen ou long terme, ressources, plan d'actions, critères d'évaluation
- **Présenter un budget prévisionnel de l'association** incluant l'année en cours (2022-2023 ou 2023)
- **Nouveauté : comptabiliser au moins deux licences sportives au 1er avril 2023**
- **Être affilié** au cours des saisons 2021-2022 et 2022-2023, ou uniquement pour la saison 2022-2023 pour les clubs d'Outre-Mer
- **Sur l'extranet, mettre à jour le profil de votre club :** lieu(x) de pratique et liste des sports proposés

Critères d'évaluation

- Respect des prérequis
- Évolution du nombre de licenciés
- Ratio € / licences
- Régularité de la pratique et pérennité des actions présentées
- Cohérence de vos actions au regard de votre projet et de votre feuille de route
- Analyse de vos actions par votre CDH
- Valorisation des clubs labellisés

3 actions maximum

Vous pouvez présenter 1 à 3 actions au total parmi les 3 thématiques présentées :

- Développement des Pratiques "Sport pour Tous"
- Promotion du Sport Santé
- Éthique et Citoyenneté.

VOS ACTIONS | NOS CONSEILS

Gagnez du temps et optimisez le montant de votre subvention.

1

Mettez à jour vos informations sur “Où pratiquer ?” et dans le Handiguide des Sports *(voir page 22)*.

2

Effectuez votre compte rendu financier 2022 avant votre demande 2023.

3

Déposez 1 à 3 actions sur le Compte Asso et respectez les actions éligibles de votre feuille de route.

4

Privilégiez des actions cycliques ou pérennes.

5

Choisissez des actions qui engagent des coûts importants.

6

Présentez uniquement des actions que vous organisez et que vous supportez financièrement.

7

Aidez vos évaluateurs, soyez précis dans vos descriptifs d’action.

8

Fixez-vous des objectifs facilement évaluables : *nombre de...*

9

Le montant demandé par action ne doit pas dépasser 80 % du total des charges.

10

Déclarez vos actions dans le calendrier fédéral des événements sportifs via l’extranet.

VOS ACTIONS

Sur le Compte Asso, dans “Objectifs opérationnels”, choisir “Développement de la pratique”

Sur le Compte Asso, dans “Modalités ou Dispositifs”, choisir :

ANIMATION D’UNE ÉCOLE MULTISPORT JEUNES

- 1 séance hébdomadaire dédiée au public U20
- Minimum 4 pratiquants réguliers U20
- Plusieurs sports proposés dans l’année
- Chercher à atteindre les critères d’eligibilité du label Club Ecole

ANIMATION D’UNE SECTION JEUNES

- 1 séance hébdomadaire dédiée au public U20
- Minimum 3 pratiquants réguliers U20
- Unidisciplinaire
- Chercher à atteindre les critères d’eligibilité du label Club Avenir

ACTIONS SPORTIVES AVEC LES PARTENAIRES EXTERNES

- Contribuer au développement du nombre de pratiquants et licenciés par des actions menées avec des associations de PSH, prothésistes, fédérations scolaires, clubs et comités départementaux homologues...

VOS ACTIONS

Sur le Compte Asso, dans “Objectifs opérationnels”, choisir “Développement de la pratique”

Sur le Compte Asso, dans “Modalités ou Dispositifs”, choisir :

CYCLES ET CRÉNEAUX RÉGULIERS DE PRATIQUE

- Initation et/ou perfectionnement
- Nombre de créneaux hebdomadaires ou annualisés
- Initiation : a minima 1 créneau hebdomadaire
- Perfectionnement : a minima 2 créneaux hebdomadaires

ACTIONS SPORTIVES DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT FÉMININ

- Initation et/ou perfectionnement
- Nombre de créneaux hebdomadaires ou annualisés
- Initiation : a minima 1 créneau hebdomadaire
- Perfectionnement : a minima 2 créneaux hebdomadaires

ACCOMPAGNEMENT VERS LES STAGES ET COMPÉTITIONS

- À minima, accompagnement des sportifs du club sur un stage ou un championnat régional ou national
- Avec mobilisation d’un technicien du club
- Optionnel : proposition de sportifs au “Stage Jeunes à Potentiel” régional (JAP).
- Pour les territoires ultramarins, déplacements sur les compétitions en France métropolitaine

VOS ACTIONS

Sur le Compte Asso, dans “Objectifs opérationnels”, choisir “Développement de la pratique”

Sur le Compte Asso, dans “Modalités ou Dispositifs”, choisir :

DISPOSITIFS FÉDÉRAUX MULTIDISCIPLINAIRES

En intitulé de l’action, saisir :
Grand Handicap PEP’S

- Développement des activités physiques adaptées au sein des établissements spécialisés accueillant des jeunes ou adultes présentant un handicap moteur

En savoir plus

En intitulé de l’action, saisir :
Sports de Nature High Five

- Développement des sports de nature : à minima un cycle “Évolution” de 4 séances ou plus

En savoir plus

VOS ACTIONS

Sur le Compte Asso, dans “Objectifs opérationnels”, choisir “Développement de la pratique”

Sur le Compte Asso, dans “Modalités ou Dispositifs”, choisir :

DISPOSITIFS FÉDÉRAUX UNIDISCIPLINAIRES DE LOISIRS

En intitulé de l’action, saisir :
Natation, Journées “Pass à l’Eau”

- Demi-journée d’animation natation avec mise en place d’ateliers, parcours, épreuves menant au passage des diplômes ENF : Sauv’nage / Pass’sport de l’eau / Pass’ compétition

En savoir plus

En intitulé de l’action, saisir :
Basket 3x3

- Tournoi respectant le réglement sportif éditée par la commission sportive basket-fauteuil

En savoir plus

En intitulé de l’action, saisir :
HandiKids tennis de table

- Demi-journée d’animation sportive avec mise en place des ateliers HandiKids et certification par le passage des tests HandiKids

En savoir plus

VOS ACTIONS

Sur le Compte Asso, dans “Objectifs opérationnels”, choisir “Développement de la pratique”

Sur le Compte Asso, dans “Modalités ou Dispositifs”, choisir :

INITIATIVES LOCALES

- Initiatives locales participant au développement de l’offre de pratique et du nombre de licenciés
- **À l’exception des journées de sensibilisation**

VOS ACTIONS

Sur le Compte Asso, dans “Objectifs opérationnels”, choisir “Promotion du Sport Santé”

Sur le Compte Asso, dans “Modalités ou Dispositifs”, choisir :

ENCADREMENT D’UN PROGRAMME HANDISPORT-SANTÉ

En intitulé de l’action, saisir :
Encadrement d’un programme Handi’form

Le programme Handi’Form est dédié aux **personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel** souhaitant (re)devenir un peu plus actif.

- **Prérequis : avoir suivi la formation HSS module 1**
- Durée du programme : 12 semaines
- Deux séances hebdomadaires : une collective encadrée et une en autonomie préparée par l’encadrant sportif
- Programme réalisé à partir d’une évaluation du capital santé : tests + questionnaires
- Progression des participants au cours du programme sur les différentes capacités physiques

En savoir plus

En intitulé de l’action, saisir :
Encadrement d’un programme Handi’moov

Le programme Handi’Mouv s’adresse au **public des centres** souhaitant retrouver un peu de dynamisme, de rencontres et d’échanges autour de l’activité physique. C’est avant tout l’aspect préventif qui est mis en avant.

- **Prérequis : avoir suivi la formation HSS module 1**
- Durée du programme : 12 semaines
- Deux séances collectives encadrées hebdomadaires
- Programme réalisé à partir d’une évaluation du capital santé : tests + questionnaires
- Progression des participants au cours du programme sur les différentes capacités physiques

En savoir plus

VOS ACTIONS

Sur le Compte Asso, dans “Objectifs opérationnels”, choisir “Promotion du Sport Santé”

Sur le Compte Asso, dans “Modalités ou Dispositifs”, choisir :

AUTRES ACTIONS SPORT-SANTÉ

- Le club propose un programme sport santé basé sur une évaluation des capacités physiques et visant leur amélioration. Les séances sont proposées au moins 2 fois par semaine sur au moins 12 semaines. Elles sont animées par des personnes détenant un diplôme d’encadrement sportif, formées au sport santé par une formation externe à la FFH (STAPS, CROS, CDOS...)

VOS ACTIONS

Sur le Compte Asso, dans “Objectifs opérationnels”, choisir “Éthique & Citoyenneté”

Sur le Compte Asso, dans “Modalités ou Dispositifs”, choisir :

FORMATION OU SENSIBILISATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES

NOUVEAU EN 2023 :

- Auprès des dirigeants ou salariés dans les domaines de la lutte contre les violences psychologiques et/ou sexuelles
- Auprès des dirigeants ou salariés dans les domaines de la lutte contre le communautarisme ou le séparatisme

ACCOMPAGNEMENT DES LICENCIÉS AUX FONCTIONS D’OFFICIELS ET/OU DE DIRIGEANTS DE CLUBS

NOUVEAU EN 2023 :

- Participation à des sessions de formation

Clubs : votre campagne DVT 2023

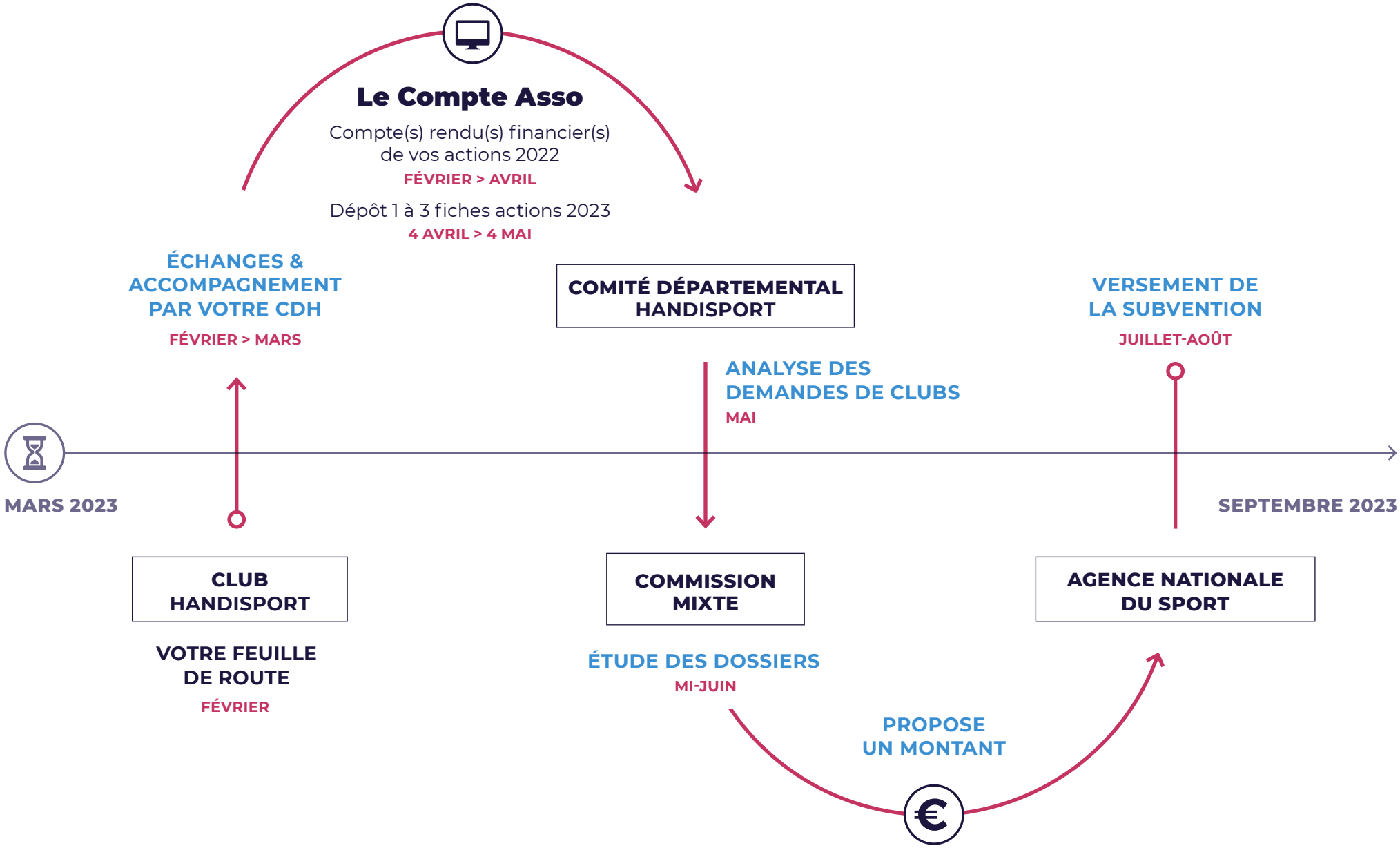

Pour bien démarrer

Avant d'entamer vos démarches, mettez à jour vos données sur ces deux sites :

1. Annuaire des Clubs Handisport

Les informations que vous avez indiquées sur licences.handisport.org au moment de votre affiliation apparaissent en temps réel dans l'annuaire des structures handisport « Où Pratiquer ? » annuaire.handisport.org

Pensez à mettre à jour la liste des sports que vous proposez.

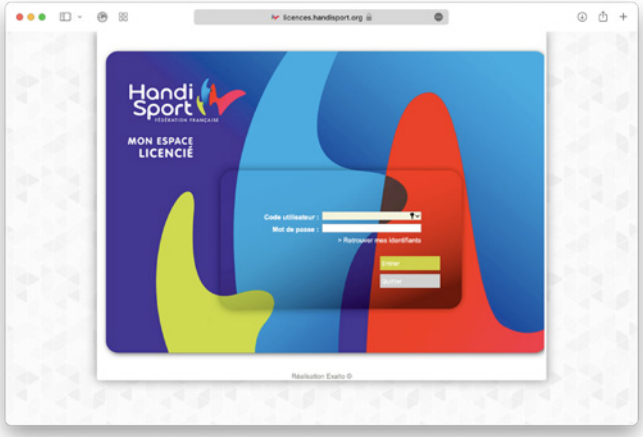

2. HandiGuide des sports

Le HandiGuide des sports, créé en 2006 à l'initiative du Ministère des Sports, est un annuaire interactif des structures sportives accueillant des pratiquants en situation de handicap.

Vous avez reçu une aide ANS en 2022 ?
Vous devez référencer votre structure dans le HandiGuide des Sports : handiguide.sports.gouv.fr

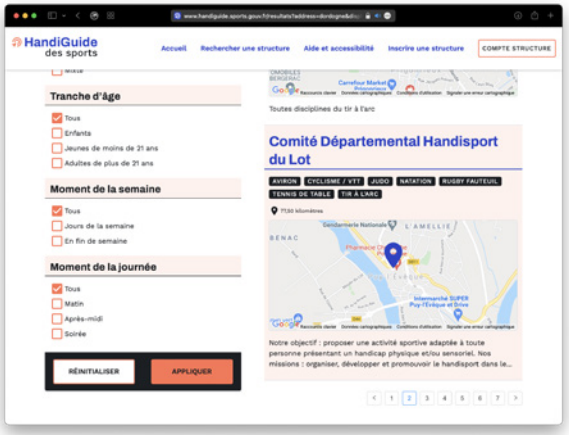

Mon parcours sur le Compte Asso

Le Compte Asso est disponible toute l'année pour la mise à jour de vos documents administratifs

Indispensable pour votre demande de subvention, vérifiez les informations concernant votre structure :
RIB, adresse mail, adresse postale.
lecompteasso.associations.gouv.fr

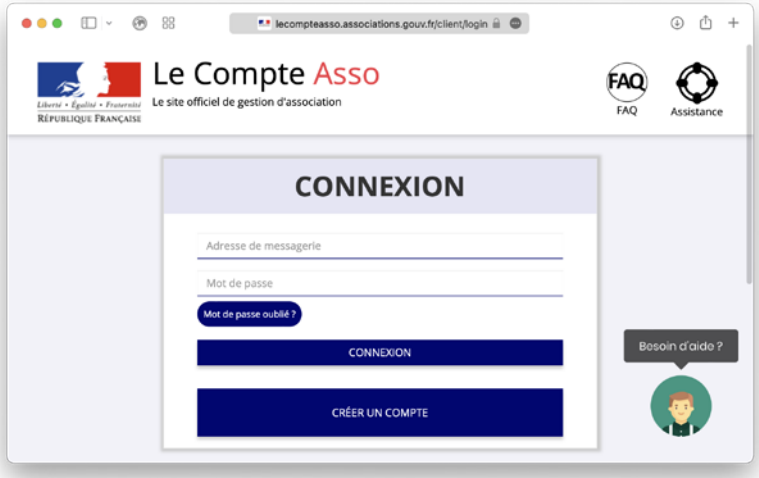

Documents du demandeur

- Votre budget prévisionnel 2022-2023 ou 2023
- Votre projet sportif s'inscrivant dans la paralympiade 2020-2024

Compte-rendu financier 2022

Si vous avez bénéficié d'une subvention en 2022, vous devez compléter le compte-rendu financier de vos actions 2022 en vous munissant du document "Aide à la saisie CRF". *Voir page précédente.*

Pièces à fournir

- Bilan financier et comptes de résultats 2022
- Rapport d'activité 2022

Dépôt des Comptes-rendus financiers de vos actions 2022

Vous devez effectuer l'évaluation de vos actions 2022 en déposant le ou les compte(s) rendu(s) financier(s) sur le Compte Asso avant d'effectuer votre demande 2023.

Avec les mêmes identifiants qu'en 2022, connectez-vous sur : lecompteasso.associations.gouv.fr

ÉTAPE 1 / Allez sur **Suivi des démarches** / **Voir les comptes rendus financiers** / sélectionnez **Exercice 2022**.

Vous arriverez sur votre dossier de subvention 2022 : "**Compte rendu financier 2022**". Complétez les comptes rendus financier dont le type de subvention est "**Projets sportifs fédéraux**".

IMPORTANT ! *Concernant les actions 2020 reportées en 2022 : sélectionner l'exercice 2020 pour établir votre Compte Rendu financier. Concernant les actions 2021 reportées en 2022 : sélectionner l'exercice 2021 pour établir votre Compte Rendu financier.*

ÉTAPE 2 / Saisissez votre compte rendu financier.

ATTENTION ! *Dans la partie "Bilan financier", l'aide ANS perçue par action ne doit pas dépasser 80 % du total des charges de l'action (100 % pour les actions du Plan de Relance).*

ÉTAPE 3 / Téléchargez le Cerfa récapitulatif de votre compte rendu avant de transmettre votre dossier.

À SAVOIR : *Ce document vous sera utile pour votre demande 2023.*

ÉTAPE 4 / N'oubliez pas de cliquez sur "Transmettre" puis "Confirmer la transmission" pour soumettre votre dossier au service instructeur.

Ma demande 2023 sur le Compte Asso

Vous serez informés de la date d'ouverture des dépôts de demandes 2023 ultérieurement

Avec les mêmes identifiants qu'en 2022, connectez-vous sur : lecompteasso.associations.gouv.fr

SAISISSEZ VOTRE DEMANDE 2023

- Munissez-vous du CERFA de votre compte rendu financier 2022 obtenu via le Compte Asso
- Choisir la subvention "Projet sportif fédéral" et indiquez le code de subvention de votre région (voir page suivante)

Si vous avez reçu une aide ANS au titre du DVT en 2022 :

- Cochez la case "Oui" à la ligne "Subvention obtenue pour le même dispositif l'an passé"
- Joignez le CERFA de votre "Compte rendu financier 2022" ainsi que les pièces justificatives (budget prévisionnel 2023...)

Saisissez jusqu'à 3 actions pour 2023 :

Lors de la saisie de vos actions, veuillez prêter attention aux points suivants :

- Saisir dans un seul dossier la description de vos actions
- Choisir une modalité du dispositif **éligible pour un club** à chaque action
- Le montant demandé par action ne doit pas dépasser 80 % du coût total de votre action

N'oubliez pas de cliquer sur "Transmettre" !

à l'étape "Attestations et soumission" après avoir coché les cases nécessaires.

Pour consulter les messages du service instructeur, *cliquez sur le fil d'activité en page d'accueil pour les faire apparaître (voir page suivante).*

Consultez vos messages !

Pour consulter les messages du service instructeur, **cliquez sur le fil d'activité en page d'accueil** pour les faire apparaître.

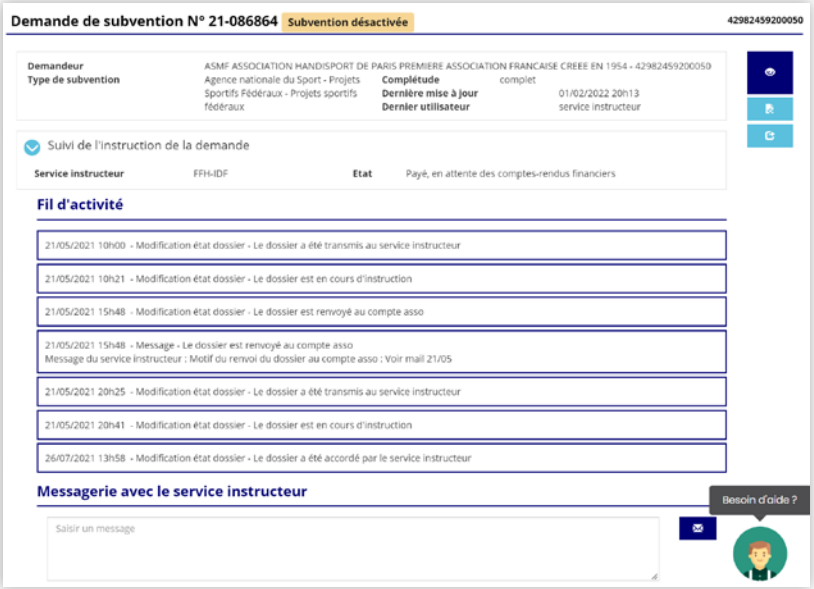

Rappel des codes de subvention

Indiquez le code de subvention attribué à votre région sur le Compte Asso

2056	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
2057	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
2058	BRETAGNE
2059	CENTRE VAL-DE-LOIRE
2060	GRAND-EST
2061	HAUTS DE FRANCE
2062	ÎLE-DE-FRANCE
2063	NORMANDIE
2064	NOUVELLE-AQUITAINE
2065	OCCITANIE
2066	PAYS DE LA LOIRE
2067	PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR
2068	GUADELOUPE
2069	MARTINIQUE
2070	GUYANE
2071	LA RÉUNION
2072	MAYOTTE

Les guides du Compte Asso

Ces guides ont été réalisés pour vous accompagner dans vos démarches.
Vous pouvez les télécharger ci-dessous.

GUIDE / Compléter la partie administrative

GUIDE / Déposer un compte-rendu financier

GUIDE / Faire une demande Projet Sportif Fédéral

ANS, emploi & professionalisation

La professionnalisation du mouvement associatif est un axe fort des politiques publiques et un enjeu majeur pour garantir la mise en œuvre du projet sportif fédéral et de vos actions qui en découlent.

AGENCE NATIONALE DU SPORT

La fédération vous accompagne et vous encourage à solliciter les aides financières mises à disposition par l'ANS ainsi que par vos collectivités.

En 2023, l'ANS consacre 48 millions d'euros à l'emploi et à l'apprentissage. Vos référents emploi de vos DRAJES pourront vous orienter utilement afin de mobiliser les différents dispositifs.

Chaque financement doit faire l'objet d'une évaluation et d'un compte rendu financier en fin de convention et avant tout renouvellement éventuel.

Repères : *La Fédération Française Handisport dispose de* ***79 postes ESQ Parasport*** *dans les territoires en 2022. En 2023, les comités régionaux devront formuler un avis sur les demandes d'aides à l'emploi de leur territoire via Osiris.*

Les principaux dispositifs d'aide à l'emploi mobilisables

Sous réserve des nouvelles orientations ANS 2023

Emplois Sportifs Qualifiés — ESQ

- Consolidation sur 3 ans
- 17 600 € annuels, y compris en dernière année de convention

Emplois ANS

- Durée : de 1 à 3 ans, renouvelable
- Plafond annuel 12 000 €
- Renouvellement selon orientation régionale (DRAJES)
- Priorisation 2023 : "Accompagnement PSF", "Animation Plan 5 000 Terrains de Sport", "Campus 2023" et Sport Féminin

1 Jeune, 1 Solution

- Moins de 30 ans à la signature du contrat
- Plafond annuel 12 000 € en 2023
- Aide ponctuelle

Apprentissage

- Aide annuelle plafonnée à 6 000 €

ANS Équipements

Les équipements sportifs à destination des personnes en situation de handicap peuvent être financés par l'Agence Nationale du Sport. **Nous détaillons ici l'enveloppe des équipements sportifs de niveau local (équipements mis en accessibilité).**

Équipements éligibles

- Mise en accessibilité d'équipement sportifs structurants : pontons, piscines, gymnases...
- Véhicules 9 places accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Matériel mutualisable et spécifique à la pratique des personnes en situation de handicap : rampe de boccia, fauteuil de sport...
- Aides espérées : 80 % du coût (100 % pour les territoires d'outre mer)

Critères à respecter

- Matériel d'une durée de vie de 3 ans minimum, 5 ans pour les véhicules et équipements mobiles (remorques).
- Coût d'achat unitaire 500 € TTC minimum
- Prendre en charge a minima 20 % du coût total de l'opération.
- Le budget global minimum doit atteindre 12 500 € pour pouvoir prétendre à une subvention de 10 000 € (reste 20 % hors subventions publiques). Pour atteindre le budget minimum subventionnable, les structures affiliées peuvent mutualiser leurs demandes avec leur ligue ou comité

En savoir + et candidater

Aucune demande de subvention ne doit être adressée directement à l'ANS. **Contactez vos délégués territoriaux SDJES ou DRAJES**, ils vérifieront l'éligibilité de votre projet et vous fourniront les documents cadres. Demande à effectuer durant le premier semestre de l'année civile.
www.agencedusport.fr/soutien-aux-equipements-structurants-et-materiels-lourds

Besoin d'aide ?

La FFH vous accompagne dans vos démarches : contactez-nous au démarrage de votre projet d'acquisition ou envoyez-nous votre dossier de demande en version numérique pour un premier avis. Cet accompagnement peut être déterminant avant l'étude de votre dossier par l'ANS.

Repères équipements sportifs matériels & véhicules adaptés : *854 000 € alloués à 26 structures affiliées en 2021*

Outre-Mer

La FFH porte une attention particulière à ses comités et clubs ultra marins, découvrez les mesures spécifiques.

DVT

- L'enveloppe globale des territoires ultra marins sanctuarisée
- Pour les comités, les actions éligibles peuvent être choisies dans les feuilles de route des comités régionaux ou départementaux
- **Les clubs ultra marins peuvent candidater au DVT dès leur première année d'affiliation**
- **Les clubs et comités peuvent déclarer des actions de déplacement vers la métropole pour participer à des compétitions nationales**
- Des référents DTN dédiés *(voir page 31)*

ANS Équipements

- Les clubs et comités ultra marins peuvent bénéficier d'un financement jusqu'à 100 % pour l'acquisition de matériel sportif spécifique lourd et véhicules adaptés, dans le cadre de l'enveloppe nationale ANS Équipement.

La commission nationale d'évaluation

La commission étudie l'ensemble des dossiers et propose un montant d'aide à l'ANS.

PRÉSIDENCE

Président de la commission
Habd-Eddine SEBIANE

Présidente de la Fédération *
Guislaine WESTELYNCK

Président du Comité d'Éthique
Bernard COURBARIAUX

REPRÉSENTANTS • TERRITOIRES

Représentant d'un comité régional *
Laurent THOMAS

Représentante d'un comité départemental *
Nathalie LAURENT

Représentant équipe technique régionale
Joffrey TREGOAT

Représentant club
Stéphane Chemin

REPRÉSENTANTS • DTN

Directeur Technique National
Grégory SAINT-GÉNIÈS

Référent régional *
Christophe CARAYON

Référent régional *
Cédric GARREAU

Référente régionale *
Myriam LEGRAS

Référent régional *
Emmanuel BUCHOUD

** Par déontologie, les membres de la commission ne doivent pas être titulaires d'un mandat électif au comité directeur fédéral, seule la présidente de la FFH est membre de droit.*

** Les référents régionaux ne prennent pas part au vote*

Besoin d'aide ?

Vos comités sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre démarche DVT, n'hésitez pas à les solliciter : oupratiquer.handisport.org

Consultez notre Foire Aux Questions
dvt.handisport.org

Écrivez-nous
dvt@handisport.org

Référente nationale
Justine WILLART
dvt@handisport.org

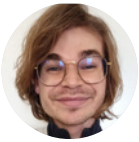

Suivi administratif
Jérémy VALLOMET
dvt@handisport.org

Handi Sport

FÉDÉRATION FRANÇAISE